JUSQU'À

50 € REMBOURSÉS

SUR VOTRE FACTURE

Pour l'achat d'un Pack SFR éligible avec la souscription d'un forfait sans engagement 220Go 5G, International 5G/5G Pro, 90 Go 4G+ Pro, 150Go 5G Pro ou Illimité 5G Pro



Offre valable du 29/11/2022 au 09/01/2023 inclus

Êtes-vous éligible ? Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous

- **Vous êtes nouveau client.**
- **Vous avez acheté, entre le 29/11/2022 et le 09/01/2023, un des équipements suivants :** Smartphones (hors features phones) dont le prix est entre 250€ et 599€.
- **Vous avez souscrit entre ces mêmes dates un forfait sans engagement 220Go 5G, International 5G, 90 Go 4G+ Pro, 150Go 5G Pro, Illimité 5G Pro ou International 5G Pro.**

Jusqu'à 50 € remboursés sur facture. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 30 jours suivant votre achat.

- **Sélectionnez l'offre de remboursement concernée**
- **Saisissez votre identifiant et mot de passe SFR**
- **Saisissez votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier**
- **Validez votre demande**

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- **Vous bénéficierez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 16 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral des 3 premières factures d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.**
- **Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr**

ODR_Pack_SFR_ecomob_50_291120220001
Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2W/kg. Offre non valable pour tout cas de renouvellement de mobile avec ou sans engagement. Vous bénéficierez de ce remboursement sous forme d'avoir sur une ou plusieurs factures (en fonction du montant mensuel de votre facture) jusqu'à épuisement du montant de l'avoir. Dans l'hypothèse où le client bénéficie déjà d'un avoir sur facture, ce dernier ne bénéficiera du remboursement par avoir de la présente offre qu'une fois le montant du précèdent avoir déduit. Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 09/06/2023. Un seul remboursement par numéro d'appel dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse).

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris
SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne
Ref: Coupon